

INSECTICIDE NOX PYRETHRE VEGETAL

ARTICLE N°772064

AVANTAGES PRODUIT

Effet choc

TP18

Matière active d'origine végétale

Utilisable en Agriculture
Biologique**

Utilisation de Bio solvants

Gaz propulseur ininflammable

Volume net :

97% de formule /3% de gaz

Formule exclusive sans PBO
(Piperonyl Butoxide)

CARACTERISTIQUES

Solution insecticide à matière active d'origine végétale à base de Pyrèthre Végétal en phase aqueuse et bio solvants.

** Formulation vérifiée par ECOCERT INTRANTS : Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007.

Concentration des matières actives :

✓ Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract (cas n° 89997-63-7) : 0.05 % m/m.

Crain le gel : ne pas stocker à une température inférieure à 5°C.

DOMAINE D'UTILISATION

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Solution active testée sur de nombreuses espèces : blattes, mouches, moustiques, moustiques tigres, guêpes, mites, fourmis, puces, punaises de lit, araignées.

Formulation efficace en utilisation curative. Elimine les insectes présents.

L'effet du produit démarre quelques minutes après la pulvérisation. Le temps d'action du produit pour obtenir 100% de mortalité varie selon les espèces.

90% des punaises de lit éliminées lors du premier passage.

Test d'efficacité effectué sur la formulation par un laboratoire indépendant et agréé (PV Laboratoire T.E.C. N°2429/0219R).

L'efficacité se poursuit et reste bonne pendant 1 semaine.



CONDITIONNEMENT

Article : 772064

Format du boîtier : 66x218

Matière : Alu

Capacité nominale : 650 ml

Volume net : 400 ml

Carton de 12 unités

Gaz propulseur : Azote

Etiquette de danger :
SGH09



Code douanier :

Indice de révision : 3_090120

Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

EMB 60143

NOTE : cet aérosol est réservé à l'usage des professionnels.

MODE D'EMPLOI

Ne pas pulvériser sur/ vers l'homme et les animaux. Couvrir ou enlever les aliments, la vaisselle, les aquariums, les terrariums et les cages ; couper l'alimentation des pompes d'aquarium avant de pulvériser.

Bien agiter l'aérosol avant utilisation.

Avant traitement : fermer les portes et fenêtres de la pièce à traiter.

Pour les insectes volants (mouches, moustiques ...) : effectuer 3 pulvérisations de 5 secondes dans l'atmosphère des zones infestées afin de répartir la diffusion du spray.

Pour un traitement de surface (insectes rampants) : effectuer 3 pulvérisations de 10 secondes pour traiter une surface d'1m².

Après le traitement, quitter la pièce et laisser agir 15 minutes.

Renouveler le traitement toutes les semaines en cas de présence d'insectes.

RECOMMANDATIONS

Attention

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne pas faire vomir.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE). TP18. Préparation biocide.

Date d'expiration : 2 ans.